



Délibération n° 2024 / 053

**Séance ordinaire du 9 juillet 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 3 juillet 2024

Président de séance : Mme Amapola
VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Charlotte CAORS

Rapporteur : Mme Charlotte CAORS

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22 Représentés : 6 Absent : 1

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après
débat contradictoire :**

Votes pour : 27

Abstention : 1

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Véronique BOURCET – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH à Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS à Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Serge LEBOURGEOIS à Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Frédéric VARTANIAN à Mme Sylvie SOUCHON – Mme Patricia LAZZARO à M. Roger Louis TROTIER.

Absents : M. Michel DORLET.

OBJET : Désignation des membres de la commission jeunes actifs.

Par délibération n°2024/032 le conseil municipal a décidé de créer une commission extra-municipale « jeunes actifs » destinée à la consultation des jeunes actifs de la commune sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Cette commission pourra transmettre au maire toute proposition concernant des questions d'intérêt communal pour laquelle elle a été instituée.

La création de cette nouvelle commission s'inscrit dans la poursuite du processus démocratique engagé afin d'améliorer la qualité de la participation citoyenne, en faisant vivre le dialogue à hauteur des projets de la commune et des attentes des jeunes citoyens de la commune. Il avait été proposé dans cette logique à l'ensemble des groupes représentés au sein du conseil municipal de proposer des candidats extérieurs pour y siéger.

Il revient à présent au conseil municipal d'en arrêter la composition afin qu'elles puissent se réunir.

Il est rappelé au préalable que, conformément à la délibération n°2024/032 du 29 mai 2024 :

- Elle comporte des membres du conseil municipal et de membres extérieurs ;
- Le nombre de membres de la commission est fixé à 6 ;
- La commission est présidée par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

C'est dans ces conditions qu'il est proposé de désigner, sur la base des critères rappelés ci-dessus, les membres de la commission « Jeunes actifs ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2143-2 ;

Vu la délibération n°2023/033 du 28 mars 2023 portant actualisation du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2024/032 du 28 mai 2024 portant création d'une commission extra-municipale « jeunes actifs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Arrête la composition de la commission extra-municipale « Jeunes actifs », conformément à la répartition suivante :**

1	Présidente	Charlotte	CAORS
2	Membre	Lorenzo	IDRI
3	Membre	Axel	PEYRE
4	Membre	Edgar	JONQUET
5	Membre	Constantin	CHENEAU
6	Membre	Jeanne	BEAU
7	Membre	Jenifer	CHAVE
8	Membre	Flavie	MULLER
9	Membre	Marilou	GATIGNOL
10	Membre	Melvil	JONQUET
11	Membre	Abel	MALEIN
12	Membre	Lorna	LILLO

Le 9 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS

Le Maire,

Amapola VENTRON

